



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Mah-Jong SA, Victoria, Mahé, Seychelles, succursale de Sévaz**, La Guérite 10, 1541 Sévaz
2. Déclaration de faillite: 14.04.2010
3. Suspension de faillite: 12.05.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.06.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Toutes opérations commerciales et financières; import-export; société de services et de courtages en tous genres; prise de participations dans d'autres sociétés, etc. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00496333

